

C'est la révolution française qui ouvre l'ère du féminisme en interpellant les rédacteurs de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**.

Une trentaine de clubs très féminins se créent dès **1789** jusqu'en **1793**. Les femmes s'intègrent dans les sociétés patriotiques mixtes, qui sont à la fois des forums ouverts à la discussion et des lieux d'éducation populaire, aussi bien que d'apprentissage de la démocratie participative et directe.

Theroigne de Mericourt, Etta Palm d'Aelders et Olympe de Gouges en seront les chevilles ouvrières. Olympe de Gouges étant célèbre pour avoir rédigé la « **Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne** ». Elle prend position également en faveur du divorce, mais surtout elle rappellera sans cesse que l'humanité est composée d'hommes et de femmes, et que les femmes ont droit à une part du « **souverain** », donc aux places et emplois publics sans autre destination que leurs compétences !

Condorcet avait lui aussi affirmé et réclamé l'égalité des droits.

La **constitution du 3 septembre 1791** commence à « révolutionner » le droit de la famille en affirmant que « la loi ne considère le mariage que comme un contrat civil » et le décret du **8 avril 1791** abolit toute inégalité entre héritiers : « les qualités d'aîné ou de puîné, la distinction de sexes ou les exclusions coutumières » n'ont plus lieu d'être.

Le **25 septembre 1792, le divorce est rendu possible** à la demande de l'un des deux époux. Le mariage peut être rompu sur le seul motif d'incompatibilité d'humeur ! C'est d'ailleurs souvent les femmes qui l'utilisaient !

Jamais une loi aussi progressiste en faveur des femmes n'avait été adoptée. Le **code Napoléon de 1804** enterrera cette égalité en rétablissant « l'autorité » du mari et la restauration en 1816 annule le **droit au divorce**.

Il faudra attendre plus de 160 ans pour retrouver un statut d'égalité homme/femme.

Ce n'est pas le fruit du hasard si c'est à la 1^{ère} restauration que le « **statut monarchique du couple est rétabli** », statut monarchique que certains catholiques à l'intérieur même des Associations Familiales Catholiques, aujourd'hui regrettent... « L'organisation de notre société était beaucoup mieux du temps de l'ancien régime ». Toujours cette haine de la République...

D'ailleurs en 1820, François Guizot explicite ce retour à la **hiérarchie familiale comme modèle de bon gouvernement** « le mariage prépare le gouvernement de la famille et amène l'ordre social ; il établit les premiers degrés de subordination nécessaire à le former. Le père est le chef par la force, la mère la médiatrice par la douceur et la persuasion, les enfants sont les sujets et deviennent chefs à leur tour ! voilà, le type de tous les gouvernements » (sic).

Dès lors, l'égalité entre les sexes va apparaître comme une hérésie, un truc impensable puisqu'il menace l'ordre social ! Et toute la littérature pendant un siècle ne cessera à quelques exceptions près de le « marteler » et théorisée par François Guizot « **le droit se fonde sur la raison supérieure du père** ». Autrement dit, l'inégalité est « naturelle ».

Cependant avec les progrès de l'instruction et l'émergence d'une bourgeoisie cultivée, la question de l'accès des femmes à une part du savoir ou de la connaissance, va se poser et faire polémique ; non pas pour un but d'émancipation sociale, mais pour faire « bonne figure » en société !!

Mais la **révolution de 1830** remet au goût du jour les idées progressistes et anticléricales.

Des femmes démontrent publiquement « les unions forcées et malheureuses », le mariage qui « humilie » la femme et qui peut être comparé à une forme de prostitution...

Par 2 fois en **1831** et **1833** la Chambre des Députés adopte une loi en faveur du divorce, aussitôt repoussée par la Chambre des Pairs, haut lieu de la monarchie (toujours la famille conception de l'ancien régime).

Mais les idées progressistes sont également propagées par les **saint-simoniens**. Des femmes jeunes et célibataires se font l'écho des revendications égalitaires, fondent des journaux ou écrivent dans des journaux libéraux.

La bataille des idées fait rage, parfois caricaturale, le saint-simonisme était accusé **d'immoralisme** et de propager le **désordre des familles**. Des républicains aussi émettent des craintes et redoutent que la « **femme libre** » devienne une « **femme publique** ». Ce conservatisme ambiant, même à gauche, provoquera un radicalisme minoritaire mais fécond ; certaines féministes comme **Claire Demar** revendiquent alors la liberté des corps (amour libre), tout comme la liberté juridique et la libre expression. Elles attaquent la famille comme haut lieu du conservatisme et elles n'ont pas tort !

Flora Tristan (1838) protestera avec d'autres contre le refus de rétablir la loi sur le divorce.

La révolution **de 1848** va amener de nouvelles ouvertures ; déjà le 26 février 1848, **la peine de mort pour actes politiques, est abolie**.

La République démocratique et sociale est à l'ordre du jour, et les revendications féministes « s'engouffrent » dans la brèche ouverte par la République. Une société pour l'émancipation des femmes se crée, dirigée par **Jenny d'Hericourt**. **Jules Michelet**, **Louis Blanc**, soutiennent ces aspirations. Les pétitions se multiplient, d'autant que le contexte est à établir le suffrage universel.

Eugénie Niboyet préside le « **Club des Femmes** » qui va cristalliser une hostilité inouïe. On s'affole de tous les côtés, et certains pensent la famille menacée par le seul fait que des femmes se regroupent pour faire avancer leurs revendications. Le projet de loi rétablissant le divorce provoque des manifestations de rejet, y compris des républicains !

Les journées révolutionnaires de **juin 1848** dénotent une cassure chez les républicains. Pour la bourgeoisie le peuple aussi, c'est-à-dire les ouvriers, ne sont pas mûrs pour le suffrage universel et l'émancipation. Il est « enfant » tout comme les femmes.

Du coup, nombre de féministes : **Jeanne Deroin**, **Désirée Gay**, **Pauline Roland**, **Jeanne Marie**, **Suzanne Voilquin** se rangent du côté des ouvriers.

Jeanne Deroin veut forcer les événements, et devant le comité des démocrates-socialistes en 1849, **présente sa candidature aux législatives**. A noter que **Jean Macé**, le fondateur de la **Ligue de l'Enseignement**, fait partie des rares personnalités socialistes à la soutenir.

La plupart des autres républicains et socialistes arguent de « l'inconstitutionnalité » de cette candidature, pour ne pas la soutenir même symboliquement !

Pire, tout comme aujourd'hui avec le débat sur l'évolution du droit de la famille ou des nouvelles filiations, des socialistes se récrient :

« L'égalité politique des 2 sexes, c'est-à-dire l'assimilation de la femme à l'homme dans les fonctions publiques, est un des sophismes que repoussent non seulement la logique, mais encore la conscience humaine et la nature des choses ».

« Nous ne pouvons pas laisser passer sans protester énergiquement au nom de la morale publique et de la justice, elle-même, de semblables prétentions et de pareils principes ».

« La famille est la seule personnalité que le droit politique reconnaisse... Le ménage et la famille, voilà le sanctuaire de la femme ». (Le Peuple - 12 avril 1849).

Authentique ! un demi-siècle après la révolution de 1789, des socialistes reprennent la conception de l'ancien régime de la Famille, seule cellule de base de la société.

En sommes-nous totalement sortis aujourd'hui lorsqu'on voit le poids des **conceptions démocrates-chrétiennes de la famille au sein même de l'UNAF ?** Cette institution de la République est-elle représentative réellement de toutes les familles ? Est-ce que cette conception « passéiste » de la famille est actuellement majoritaire dans le pays ?

Le CNAFAL ne le pense pas ! Et en tous cas, le choix de militer au sein de l'UNAF, effectué en 1978, se justifie pleinement parce que cette institution de la République n'est pas actuellement représentative de toutes les familles.

Pour longtemps, hélas, (un siècle), l'idée du « socialisme au masculin » l'emporte. Il faudra les grandes luttes des années 1970 pour reprendre ce combat pour l'émancipation totale.

A partir des **années 1850**, même les écoles et journaux féministes seront interdits, et leurs animatrices arrêtées et condamnées.

La réaction triomphe à nouveau avec le régime de Napoléon III. L'Eglise reprend sa propagande de plus belle : l'idéal de la femme, c'est la mère et l'épouse pieuse et soumise, douce et charitable, qui se vivifie **dans le culte de Marie**, favorisé par les apparitions de **Lourdes**, qui devient lieu de pèlerinage ; le contexte politique de l'époque n'entre pas pour rien dans la reconnaissance par l'Eglise du miracle de Lourdes. Revisiter l'affaire de Lourdes dans le contexte de l'époque donne une toute autre dimension à cette affaire !

Les **lois Falloux de mars 1850** font certes obligation aux communes de plus de 800 habitants d'ouvrir une école de filles, mais la direction de ces établissements est confiée aux autorités catholiques pour en faire de **bonnes mères de famille et de bonnes épouses**. En 1865, 56% des filles sont élevées par des religieuses. Les autres ne vont pas à l'école.

Et pourtant, elle court, elle court, l'idée de l'émancipation féminine !

En 1868 un manifeste, le « **Droit des Femmes** » animé par **Maria Deraismes**, proche des libres penseurs et des **francs-maçons**, **André Léo**, **Louise Michel**, réclament les **droits civils, le droit à**

l'instruction, le droit au travail et l'égalité des salaires.

Elles mettent le doigt sur les contradictions des républicains et des socialistes dont encore une majorité est « frileuse » : ils ne veulent rien changer au « régime monarchique » de la famille, tout en se prévalant du régime démocratique dans un état républicain !

Pendant la Commune, **André Léo** et **Louise Michel** s'engageront à fond du côté des insurgés. Mais les revendications féministes passeront au 2^{ème} plan. L'insurrection ouvrière a fait très peur à la bourgeoisie. Cela va laisser des traces y compris à l'égard de ces femmes engagées au côté des ouvriers, traitées pendant des années après la Commune, de « pétroleuses », de « virago », de « vierges rouges ». **La haine à leur égard est totale et générale parce qu'elles ont osé menacer l'ordre établi.** Elles seront durablement rejetées parmi les extrêmes dont on se méfie même, à l'intérieur du camp socialiste et républicain !

Du coup les revendications se font progressives et mesurées.

En **1880**, sous l'impulsion de **Victor Hugo**, la jeune République amnistie les communards. Louise Michel revient en France. Elle a été déportée en Nouvelle Calédonie.

En **1880**, **l'école publique** ouvre ses portes aux filles en autorisant l'ouverture de lycées de jeunes filles. C'est la loi **Camille Sée du 21 décembre 1880**. Mais les « matières nobles » ne sont pas enseignées (maths, philo, latin, grec, sciences naturelles).

Or, ce sont ces matières nobles qui permettent l'ascension sociale et l'accès à des emplois qualifiés, notamment dans les métiers de la fonction publique. Cependant en 1881, **l'École Normale Supérieure** de Sèvres, réservée aux filles **est créée**. Puis l'internat et l'externat des hôpitaux leur ouvrent les professions médicales.

En **1882**, **Léon Richer** fonde la « **Ligue Française pour le Droit des Femmes** » dont le Président d'honneur est **Victor Hugo**. Très vite, des femmes prennent la présidence, **dont Maria Deraismes**.

Une stratégie des « petits pas » se met en place, que l'on pourrait qualifier de « conscientisation », à la fois et prioritairement des femmes et des hommes.

A nouveau, symboliquement aux élections municipales de 1881, des candidatures féminines sont présentes.

Sous l'impulsion de Jules Ferry et d'autres républicains, la laïcisation de la société avance pas à pas : en 1884, **Alfred Naquet fait voter une loi rétablissant le divorce**, mais elle est moins progressiste que celle de **1792**. **Elle exclut le divorce par consentement mutuel, et est plus favorable à l'homme adultère qu'à la femme adultère !**

En 1893, Maria Deraismes pourtant parrainée pour entrer à la « grande loge » obédience maçonnique est refusée. Des francs maçons s'en vont créer le **DROIT HUMAIN**, première loge admettant la mixité et intronise Maria **Deraismes**. Plus tard, les fondateurs se constituent en « ordre maçonnique ». Aujourd'hui **Droit Humain** a 28 000 membres en France, et est représenté dans 50 pays. Le Grand Orient de France, principale obédience maçonnique française n'acceptera la mixité qu'à son convent de 2010. On le voit, c'est un long chemin que l'émancipation féminine, puisqu'il faut lutter contre les préjugés même à l'intérieur du « camp progressiste ».

En 1897, le 9 décembre, Marguerite Durand fonde le journal « **La Fronde** » tiré à 200 000 exemplaires. Républicain, féminin et féministe, dreyfusard, il se veut le journal du « débat des idées » : il accueille aussi bien des militantes que des femmes de lettres, des laïques et des militantes catholiques qui commencent à s'intéresser à la place des femmes dans la société.

« **La Fronde** » va être l'étendard pour la conquête des droits civils :

En 1897, les femmes obtiennent le droit de témoigner dans les actes civils et notariés ; en **1899**, une loi les autorise à exercer pleinement le métier d'avocate ; en **1903**, elles sont éligibles au Conseil Supérieur du Travail ; en **1905** elles peuvent ester en justice malgré l'interdiction du mari et peuvent garder l'usufruit des biens des enfants mineurs, malgré la tutelle maritale, et la loi du **13 juillet 1907** leur permet enfin de disposer de leur salaires !

La formation d'institutrices qui vont se faire les propagandistes de l'égalité des sexes, relance à partir des années 1905, la question du suffrage pour les femmes et de l'égalité citoyenne.

Le bouillonnement des idées est tel que dans ces années d'avant-guerre on débat dans les journaux féministes du harcèlement sexuel, du droit de s'habiller comme on le souhaite, et y compris la sémantique masculine est remise en question.

Mais aussi avec l'émergence des socialistes dans la société française, le débat porte aussi et déjà sur la « libération de l'individu : passe-t-elle d'abord par la libération du groupe ». Pour être sujet de l'histoire, doit-on d'abord faire fi de son émancipation personnelle ? Autrement dit, la libération de classe passe-t-elle avant toute chose ? La libération nationale dans la lutte pour l'indépendance passe-t-elle avant l'émancipation individuelle ?

En 1905, lors de la création de la **SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière)**, certains et certaines jugeront inutile et dangereuse l'autonomie des féministes.

La guerre de 1914-1918 va compliquer les choses encore.

Contrairement à une idée reçue, dès 1906 il y a 8 millions de travailleuses en France avec des salaires d'ailleurs bien inférieurs à leurs homologues masculins !

On aurait pu croire qu'à la sortie de la 1^{ère} guerre mondiale alors que les femmes avaient porté une grande partie de l'effort économique (travail aux champs, travail dans les usines), elles auraient enfin accès à un statut égalitaire. En 1919, elles représentent 35 à 40% de la population active !

En 1919 par la volonté du **SNI (Syndicat National des Instituteurs)** qu'elles ont investi très tôt avec leurs camarades masculins (les hussards noirs de la République), elles obtiennent l'égalité des salaires.

Il est clair que, de plus en plus, le travail salarié des femmes leur permet un meilleur impact dans leurs actions revendicatives.

Mais le contexte va se modifier du fait des morts de la 1^{ère} guerre mondiale qui a fauché des classes d'âges entières. La natalité française n'a cessé de décliner à partir des années 1870. Après la 1^{ère} guerre mondiale celle-ci est en chute libre et entraîne une montée de l'idéologie **nataliste, familialiste et nationaliste**. Des femmes féministes comme **Cécile Brunshvicg** considérait comme

prioritaire de faire des enfants. Le **12 janvier 1923**, le **parlement adopte une loi qui fait de l'avortement un délit dépendant du Tribunal Correctionnel**.

La Ligue pour la Vie est fondée en 1916. L'association « La Plus Grande Famille » est constituée uniquement de pères de familles de plus de 5 enfants et réclament des avantages particuliers. En juin 1918, la ligue des **Droits de la Famille** est créée et réclame l'adoption du **suffrage familial**.

En 1896, avait déjà été créé l'Alliance Française par **J.Bertillon**, qui se transforme ensuite en « **Alliance contre la dépopulation** ».

Le débat va se déplacer dès lors entre « populationnistes » et « malthusiens » avec un enjeu de taille : le **retour des femmes au foyer**. Le monde syndical appuie cette démarche et une grande partie de la gauche y compris, effrayée par l'effondrement de la natalité : **Emile Zola** écrira un roman appelé « **fécondité** ». **Alfred Naquet**, promoteur de la loi sur le divorce, se range derrière les populationnistes, **Marcel Sembat**, un des leaders socialistes, sera membre de « l'Alliance contre la dépopulation ». **Georges Clemenceau** parraine le congrès de la natalité en 1919. **Ferdinand Buisson** se ralliera au suffrage familial.

D'autres encore cherchent à améliorer les conditions de vie des familles et de la mère, car la mortalité infantile est importante !

Chez les « familiaux » une branche hygiéniste articulée autour de médecins se fait jour qui mène une « campagne » contre l'alcoolisme, l'insalubrité des logements, l'instauration d'un « **salaire familial** ».

JL. Breton militant laïque, député du Cher, fait voter la baisse du prix du pain pour les familles de 3 enfants et plus, une réduction pour les chemins de fer toujours pour les familles nombreuses, et des dégrèvements d'impôts.

Dès lors, les pouvoirs publics vont promouvoir un certain type de famille : la famille nombreuse, et seule la mère de famille est honorée ! L'idéologie **familialiste existe bien avant Vichy, dès les années 1920**.

Les féministes sous peine d'être marginalisées, ont du mal à résister dans ce climat univoque où la seule norme acceptée pour une femme c'est d'être obligatoirement mère.

Une des rares féministes à ne pas composer dans ce climat c'est **Nelly Roussel qui donne une juste position laïque qui est celle du CNAFAL depuis sa fondation « la maternité n'est noble que consciente ; elle n'est donc que désirée ; accomplie par instinct ou subie par nécessité, elle n'est qu'une fonction animale ou une douloureuse épreuve ».**

Beaucoup de féministes vont se « replier » dès lors sur les besoins des mères exigeant une protection sociale pour les travailleuses !

Et pourtant en Europe, la cause féministe avance :

En **1917**, la Russie proclame l'égalité politique des femmes et obtiennent le suffrage et le droit de se présenter. En **1918**, les femmes âgées de plus de 30 ans obtiennent le droit de vote. Les allemandes l'obtiennent en 1919, les américaines en 1920 sur tout le territoire des USA. En 1931, la 1^{ère} République espagnole et la Turquie de **Mustapha Kemal** accordent le droit de vote aux femmes !

En cherchant à concilier travail domestique, maternité et travail salarié, les féministes modérées veulent offrir une « image positive » de la **fonction sociale et politique** qui leur est assigné par la société et les gouvernants désormais unanimes ! Des lois sociales sont adoptées : assurances, logement social, premières allocations familiales, mises en place par le patronat éclairé.

La réconciliation en 1921 entre la République et le Vatican favorise le retour aux valeurs familiales. La femme assignée à son rôle maternel représente en fait le bon fonctionnement d'une société et d'un système hiérarchique bâti sur un « **capitalisme paternaliste** ».

Après la **grande crise de 1929**, les vagues de licenciement vont toucher prioritairement les femmes. La CGT est d'ailleurs favorable au travail à mi-temps des femmes, et l'on voit des grévistes dans les grandes entreprises en difficulté réclamer d'abord le licenciement des femmes ! D'ailleurs, **en 1938, le parlement adopte une « allocation à la mère au foyer »** pour les inciter à rester chez elles malgré la baisse du pouvoir d'achat.

Seule consolation, le ministre **Chautemps** fait adopter **le 18 février 1938 la loi sur les droits civils de la femme mariée**. L'incapacité juridique de la femme mariée est abolie : elle peut ester en justice, ouvrir un compte, signer des contrats, faire des études, passer un examen, demander un passeport sans demander l'autorisation maritale. Mais le mari demeure le « **chef de famille** » qui choisit le domicile conjugal, et peut interdire encore à sa femme d'exercer son métier. Mais celle-ci peut demander l'arbitrage d'un tribunal. Seul, il exerce **l'autorité parentale**, ce qui perdurera **jusqu'en 1970**.

Seule innovation, le Front Populaire nommera 3 femmes Secrétaires d'Etat, dont **Irène Joliot-Curie**, à la Recherche Scientifique et qui affichera ouvertement des déclarations féministes.

La période de Vichy si elle est une « longue nuit » pour beaucoup de français et d'étrangers, est encore plus dure pour la condition féminine.

Le **11 octobre 1940**, l'Etat français interdit le travail des femmes mariées dans la fonction publique et para-publique. Le 2 avril 1941, il restreint le droit au divorce, le **15 février 1942 il introduit la peine de mort pour les avorteuses** et le **29 juillet 1943, il fait un exemple en exécutant une blanchisseuse** qui avait pratiqué un avortement. La **maternité est devenue un devoir d'Etat à l'image** de l'Allemagne nazie, ou de l'Italie mussolinienne. L'autonomie féminine n'a plus lieu d'être !

Mais de nombreuses femmes entreront en résistance, se battront aux cotés des hommes, et surtout rempliront les missions essentielles à toute organisation de réseau, la transmission d'informations, le rôle d'estafettes, d'agents de liaisons.

« Sans elles, la moitié de notre travail n'aurait pas été possible » (Colonel ROL-TANGUY FFI)

Après de longs débats au sein du **Conseil National de la Résistance**, le **Général de Gaulle** décide d'établir le droit de vote pour les femmes sans conditions à leur majorité (le texte a été adopté par 51 voix contre 16).

L'ordonnance du 21 avril 1944 l'officialise et le **dimanche 29 avril 1945** pour la première fois à des municipales les femmes votent.

En 1945, pour la première fois à la Chambre des députés, 33 femmes sont élues dont 23 communistes, 9 MRP et 3 socialistes- **Hélas, ces chiffres ne seront pas dépassés avant 1997 et, en 2007, elles n'étaient que 36 !**

Mais en même temps, la situation de la France est si désastreuse sur le plan démographique, que l'Etat républicain en 1945 s'engage à « protéger aussi bien la mère que l'enfant » en **créant la branche famille de la sécurité sociale.**

Cette « ambigüité » sur le statut de la femme à la fois social et politique et la « protection des mères » donc l'encouragement à rester au foyer pour élever les enfants va l'emporter sur la « liberté des femmes jusqu'au début des années 1970 voire 1980. La France y gagnera une « politique familiale » unique au monde et universaliste.

A partir des années 1990, il apparaît que c'est la politique de l'équilibre vie professionnelle/vie familiale avec la mise en place de services collectifs d'accueil d'enfants avec des formules souples ou à la carte, qui permettent de maintenir un bon taux de naissance. C'est même cette corrélation qui permet de l'affirmer alors que d'autres pays européens et non des moindres, vivent un « hiver démographique ».

Cependant, le débat après guerre continue, animé par deux grandes organisations : **l'Union des Femmes Françaises** proche du Parti Communiste, organisation de masse qui rassemble encore 300 000 adhérentes en 1960 et qui prône l'égalité politique, économique et juridique des femmes d'un côté, et de l'autre, **l'UFCS (Union Féminine, civique et sociale)** qui se « bat » pour le **maintien du salaire unique de la femme** au foyer et qui continue à proclamer **la maternité comme devoir national.** L'UFCS étant proche des milieux catholiques...

C'est la parution du livre de **Simone de Beauvoir** en 1949, le deuxième sexe, qui aura le plus grand impact sur l'émancipation féminine. Dans un premier temps, elle ne touche que les milieux intellectuels où il y a un fort élan. Il sera mis à l'index, sur la pression des milieux conservateurs à partir de 1956 !

Mais les idées sont semées et avec les progrès de l'instruction de plus en plus de jeunes filles font des études et **s'affranchissent** de leur milieu familial ou social. Des femmes –médecins commencent à poser la **question de la contraception, de l'interdiction de l'avortement, de la sexualité sans peur, et de la liberté des femmes.**

En 1960, **le mouvement français du Planning Familial est créé.** En 1966, il comporte 100 000 adhérentes.

L'opinion publique est de plus en plus gagnée à leur cause. La loi **Neuwirth** du 19 décembre 1967 reconnaît leur bien fondé de la régulation des naissances en **dépénalisant la contraception** : loi timide mais petits pas qui en préparent d'autres.

Six mois plus tard, **le mouvement de mai 1968** va marquer une rupture de taille : le moralisme s'effondre ; la désacralisation des structures hiérarchiques au sein de la famille, le conservatisme familial et paternaliste des organisations tant à gauche qu'à droite commence à s'effriter, des vieux tabous sexuels tombent dans la foulée de l'enseignement de la psychanalyse, la prise de paroles des femmes devient radicale et ouvre la voix à une prise de conscience de l'individualité féminine et

d'une identité propre. **Le MLF, Mouvement de la Libération des Femmes** se crée en 1970. L'oppression des femmes n'est pas qu'économique, et tire sa source aussi de la civilisation patriarcale héritée de la structure monarchique de la famille.

Les « vieux poncifs » ne sont plus tenables et le législateur est obligé d'en tenir compte d'autant que les manifestations pour faire sauter les derniers verrous mobilisent de plus en plus.

Le 29 novembre 1974, la loi Weil autorisant l'avortement sous conditions est adoptée. En **1974**, un décret autorise la mixité dans toute la fonction publique (accès à tous les métiers).

En 1975, le divorce par consentement mutuel est autorisé.

En 1981, l'arrivée de François Mitterrand à la Présidence de la République autorise la création d'un **ministère des Droits des Femmes** confié à Yvette ROUDY car il y a encore du chemin à faire vers l'égalité réelle.